

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 MARS 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Par suite d'une convocation en date du 3 mars 2022, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à la salle de convivialité le 10 mars 2022 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Sandrine BARBIER Nolwen BEVAN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Serge LEHERICEY, Philippe PACILLY, Pascal POUILLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : -

Absents excusés : -

Absent : -

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance,
- Point sur les travaux,
- Préparation du budget 2022,
- Devis désherbage rond-point
- Acceptation d'un don
- Validation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin (SAGE COC)
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes rendus des réunions,
- Questions diverses.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Sandrine BARBIER est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance.

Le conseil municipal approuve et signe le compte rendu de la dernière réunion.

Point sur les travaux :

Suite à la réunion de la commission voirie et travaux qui s'est réunie le samedi 19 février à 09h30, le Conseil Municipal fait le point sur les travaux de voirie supplémentaire à faire. Des devis seront demandés.

Délibération n°2022/12 : Devis pour la coupe d'arbres Route des Radins.

Monsieur le Maire présente les devis pour la coupe des arbres malades route des Radins.

- Entreprise Sherpe de Saint-Lô : montant 14 918,40 € TTC
- Entreprise Guillaume Aubrée de Maupertuis : montant 2 520,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Sarl Guillaume AUBREE de Maupertuis pour un montant de 2 520,00 € TTC.

Délibération n°2022/13 : Devis pour l'entretien du rond-point du Meslier.

Monsieur le Maire présente le devis pour l'entretien du rond-point du Meslier fourni par l'entreprise Jardi Vert de Belval qui s'élève à 480,00 € TTC (soit 50 € par passage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise de Jardi Vert de Belval pour un montant de 480 € TTC (soit 50 € par passage).

Délibération n°2022/14 : Validation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin.

Monsieur le Maire présente le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Côtiers Ouest Cotentin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet du SAGE des Côtiers Ouest Cotentin.

Délibération n°2022/15 : Don pour le prêt de la salle de convivialité.

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu un don de 50 € en numéraire pour le prêt de la salle de convivialité pour une inhumation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don de 50 € en numéraire et autorise Monsieur le Maire à l'encaisser.

Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de permis de construire et de deux déclarations préalables déposés en mairie.

Comptes rendus des réunions

- le compte rendu de la commission urbanisme est fait par M. Thierry LEGRAVEREND.
- le compte-rendu du Conseil d'Ecole est fait par Mme Cécile GUERIN.
- le compte-rendu du Conseil communautaire est fait par M. Philippe d'ANTERROCHES.

Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer un tampon au niveau de la station d'épuration. Le devis de la SAUR s'élève à 355,60 € TTC.

M. le Maire remercie Madame Cécile Guérin pour la collecte en faveur des Ukrainiens.

Le Maire,

